

VILLE DE LA FERTE-BERNARD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation 28 août 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-267200558-20260903-CA202609-DEL2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2026

Nombre de conseillers

en exercice 13
présents 8 (+ 2 pouvoirs)
votants 10

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE TROIS SEPTEMBRE, à dix-huit heures,

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de La Ferté-Bernard, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Président.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Christelle POURCEAU ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Angélique GOURAUD ; Mme Marie-Carmen BOUVIER ; M. René JUSTICE ; M. Georges BERCY.

Excusés :

Mme Patricia EDET
Mme Sylvie SEQUEIRA

(Pouvoir donné à Mme Sylvie LEMOINE)
(Pouvoir donné à M. Jean de FONTANGES)

Absents :

M. Christophe BISI
Mme Eliane LELONG
Mme Marine BOUCHARD

Mme Sylvie LEMOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

REVISION DES TARIFS HORAIRES 2026 DE LA BRANCHE « AIDE »

Le Conseil d'administration ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L. 123-6 et R. 123-20 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment son article L. 347-1 relatif à l'évolution des prix des prestations de service d'aide et d'accompagnement des services autonomie à domicile concernés ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2025 relatif aux prix des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile de certains services autonomie à domicile, fixant à 2 % le taux maximal d'évolution des prix pour l'année 2026 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président.

CONSIDERANT que le Centre Communal d'Action Sociale de La Ferté-Bernard assure un service de maintien à domicile constitué en Service Autonomie à Domicile (SAD) mixte, au titre de sa branche « Aide ».

CONSIDERANT que la politique tarifaire de ce service fait l'objet d'un réexamen annuel tenant compte notamment de l'évolution réglementaire des tarifs des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile ainsi que des barèmes appliqués par les caisses de retraite et les organismes de sécurité sociale.

CONSIDERANT qu'à compter du 1er août 2026, plusieurs organismes financeurs des prestations d'aide à domicile ont procédé à une revalorisation de leurs barèmes, notamment afin de tenir compte de l'inflation et de l'évolution des charges salariales de la branche de l'aide à domicile.

CONSIDERANT qu'il convient, en conséquence, de revaloriser de 2 % l'ensemble des tarifs horaires de la branche « Aide ».

Après en avoir délibéré ;

- **VALIDE** la revalorisation de 2 % des tarifs horaires 2026 de la branche « Aide » du Service Autonomie à Domicile du Centre Communal d'Action Sociale de La Ferté-Bernard.
- **APPROUVE** les nouveaux tarifs horaires tels qu'ils figurent dans le tableau annexé à la présente délibération.
- **DÉCIDE** que ces nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1er août 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tout document relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Sylvie LEMOINE



Le Président

Didier REVEAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, par courrier ou par dépôt au greffe.

Date d'application des tarifs au 01/08/2026					TARIFS 01/08/26	
					Revalorisation de 2%	Revalorisation de 2%
					Tarif applicable	Tarif applicable en cas de dépassement du plan d'aide
2026 - TARIFS actuels						
CCAS	Heures Normales du lundi au samedi	Bénéficiaires jusqu'au 30/04/2024	25,82 €		26,35 €	
		Bénéficiaires jusqu'au 31/03/2025	27,55 €		28,10 €	
		Bénéficiaires à partir du 01/04/2025	30,00 €		30,60 €	
	Heures Dimanches & Jours Férés	Bénéficiaires jusqu'au 30/04/2024	30,09 €		30,69 €	
		Bénéficiaires jusqu'au 31/03/2025	31,78 €		32,41 €	
		Bénéficiaires à partir du 01/04/2025	34,00 €		34,68 €	
	Forfait Courses	Bénéficiaires jusqu'au 30/04/2024	28,73 €		29,30 €	
		Bénéficiaires jusqu'au 31/03/2025	30,73 €		31,34 €	
		Bénéficiaires à partir du 01/04/2025	32,00 €		32,64 €	
APA / PCH 25,00€**	Heures Normales du lundi au samedi	Bénéficiaires jusqu'au 30/04/2024	25,45 €	25,82 €	25,96 €	26,35 €
		Bénéficiaires jusqu'au 31/03/2025	25,45 €	27,55 €	25,96 €	28,10 €
		Bénéficiaires à partir du 01/04/2025	27,08 €	30,00 €	27,62 €	30,60 €
	Heures Dimanches & Jours Férés	Bénéficiaires jusqu'au 30/04/2024	27,48 €	30,09 €	28,03 €	30,69 €
		Bénéficiaires jusqu'au 31/03/2025	27,48 €	31,78 €	28,03 €	32,41 €
		Bénéficiaires à partir du 01/04/2025	31,08 €	34,00 €	31,70 €	34,68 €
	Forfait Courses	Bénéficiaires jusqu'au 30/04/2024	25,45 €	28,73 €	25,96 €	29,30 €
		Bénéficiaires jusqu'au 31/03/2025	25,45 €	30,73 €	25,96 €	31,34 €
		Bénéficiaires à partir du 01/04/2025	27,08 €	32,00 €	27,62 €	32,64 €
CARSAT 28,00€**	Heures Normales du lundi au samedi	Bénéficiaires jusqu'au 30/04/2024	27,83 €	25,82 €	28,39 €	26,35 €
		Bénéficiaires jusqu'au 31/03/2025		27,55 €		28,10 €
		Bénéficiaires à partir du 01/04/2025		30,00 €		30,60 €
	Forfait Courses	Bénéficiaires jusqu'au 30/04/2024	27,83 €	28,73 €	28,39 €	29,30 €
		Bénéficiaires jusqu'au 31/03/2025		30,73 €		31,34 €
		Bénéficiaires à partir du 01/04/2025		32,00 €		32,64 €

					TARIFS 01/08/26	
Date d'application des tarifs au 01/08/2026					Revalorisation de 2%	Revalorisation de 2%
2026 - TARIFS actuels					Tarif applicable	Tarif applicable en cas de dépassement du plan d'aide
MSA 28,00€**	Heures Normales du lundi au samedi	Bénéficiaires jusqu'au 30/04/2024	27,83 €	25,82 €	28,39 €	26,35 €
		Bénéficiaires jusqu'au 31/03/2025		27,55 €		28,10 €
		Bénéficiaires à partir du 01/04/2025		30,00 €		30,60 €
	Forfait Courses	Bénéficiaires jusqu'au 30/04/2024	27,83 €	28,73 €	28,39 €	29,30 €
		Bénéficiaires jusqu'au 31/03/2025		30,73 €		31,34 €
				32,00 €		32,64 €
CNM (Caisse Nationale Militaire) 28,00€**	Heures Normales du lundi au samedi	Bénéficiaires jusqu'au 31/05/2024	27,83 €	25,82 €	28,39 €	26,35 €
		Bénéficiaires jusqu'au 31 mars 2025		27,55 €		28,10 €
		Bénéficiaires à partir du 01/04/2025		30,00 €		30,60 €
	Forfait Courses	Bénéficiaires jusqu'au 31/05/2024	27,83 €	28,73 €	28,39 €	29,30 €
		Bénéficiaires jusqu'au 31/03/2025		30,73 €		31,34 €
		Bénéficiaires à partir du 01/04/2025		32,00 €		32,64 €
CNRACL 27,10€**	Heures Normales du lundi au samedi	Bénéficiaires jusqu'au 30/04/2024	27,83 €	25,82 €	28,39 €	26,35 €
		Bénéficiaires jusqu'au 31/03/2025		27,55 €		28,10 €
		Bénéficiaires à partir du 01/04/2025		30,00 €		30,60 €
	Forfait Courses	Bénéficiaires jusqu'au 30/04/2024	27,83 €	28,73 €	28,39 €	29,30 €
		Bénéficiaires jusqu'au 31/03/2025		30,73 €		31,34 €
		Bénéficiaires à partir du 01/04/2025		32,00 €		32,64 €
Fidélia Assistance / Mondiale Assistance / RM Assistance	Heures Normales du lundi au samedi	Bénéficiaires	Tarif CCAS : 30,00€		Tarif CCAS : 30,60€	